

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA DISTINCTION

Le Prix d'Excellence distingue, pour les 35 principales catégories¹ de produits et de vins en Concours, un producteur ou une entreprise particulièrement méritant du fait de l'excellence et de la régularité de leurs résultats obtenus à chacune des trois dernières éditions du Concours Général Agricole. Soit pour les Prix d'Excellence 2018, les éditions 2015, 2016 et 2017.

Le Prix d'Excellence récompense le travail d'un producteur dans la durée, et non un produit particulier.

La marque

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et le CENECA sont copropriétaires de la marque « Prix d'Excellence ». Cette marque est protégée et son utilisation est soumise à l'autorisation des propriétaires.

Signe distinctif

Chaque lauréat du prix d'excellence pourra faire valoir cette distinction par :

- un diplôme et un trophée qui lui sont remis au cours d'une cérémonie dédiée,
- des stickers autocollants,
- un logo, dont le fichier numérique est fourni par le Concours Général Agricole.

Conditions d'utilisation

Le Prix d'Excellence récompensant un producteur, et non un produit particulier, la mention du Prix d'Excellence ne peut figurer sur les produits eux-mêmes afin d'éviter toute confusion avec les Médailles du Concours Général Agricole.

Le diplôme pourra être affiché par le lauréat en tout lieu, notamment ses propres points de vente. Un revendeur ne peut utiliser ce visuel.

¹ Vins d'Alsace ; Vins du Beaujolais ; Vins de Bordeaux ; Vins de Bourgogne ; Vins de Champagne ; Vins de Corse ; Vins du Jura, de Franche Comté ; Vins de Lorraine ; Vins du Languedoc Roussillon ; Vins de Provence ; Vins de Savoie et du Bugey ; Vins du Sud-Ouest ; Vins du val de Loire et Centre ; Vins de la vallée du Rhône ; Apéritifs ; Bières ; Charcuterie (2) ; Cidres, poirés ; Confitures ; Eaux de vie ; Huiles de noix ; Jus de fruits ; Huîtres ; Miels & Hydromels ; Mistelles (2) ; Piment d'Espelette AOC ; Produits oléicoles ; Produits issus de palmipèdes gras ; Produits laitiers (4) ; Rhums et punches ; Safran ; Truites ; Vanille ; Viandes ; Volailles (abattues et découpes).

Le logo millésimé pourra figurer sur tous documents commerciaux du producteur, à condition d'être associé à la catégorie de Produits/Vins concernée, et de respecter la charte graphique fournie par le Concours Général Agricole.

La durée d'utilisation de la marque Prix d'Excellence est limitée dans le temps

Le droit de citation de la distinction Prix d'Excellence associé à son millésime et à la catégorie de produit concernée, est limité à **cinq ans** à compter de la date d'obtention de la dernière médaille prise en compte pour l'attribution du prix d'excellence, soit jusqu'en 2022 pour le Prix d'Excellence reçu en 2018.

Principaux principes à respecter

- Respecter scrupuleusement la charte graphique,
- Toujours utiliser le logo en association avec la mention de la catégorie,
- Respecter la date limite d'utilisation du logo sur les supports de communication.

Et n'oubliez pas...

...D'actualiser vos supports (internet compris) pour promouvoir votre distinction et de veiller, le cas échéant, à ne plus faire référence à celles obtenues depuis plus de 5 ans.

Charte graphique Prix d'excellence

